



Saint-Juéry, le 26 juin 2023

Objet : Dossier Unique 2023/2024

Madame, Monsieur,

Le Dossier Unique regroupant l'inscription à la cantine scolaire et aux différents accueils de loisirs a été mis en place dans un souci de simplification.

Ce Dossier Unique permet de collecter une seule fois les informations du foyer, pour simplifier les inscriptions aux activités. La constitution de ce dossier est une démarche préalable à toute inscription aux prestations suivantes :

- **Cantine municipale** pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques de la ville,
- **Accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) des Francas**, pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques de la ville,
- **Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) des Francas**, pour les enfants de moins de 12 ans,
- **Accueil de loisirs du service jeunesse** de la Mairie, pour les enfants de plus de 12 ans.

Pour chaque famille, **une fiche Famille** doit être renseignée. Le dossier famille doit contenir autant de fiche(s) Enfant que d'enfant(s) rattaché(s) à la famille.

Une fois renseigné et signé, votre dossier accompagné de l'ensemble des pièces demandées devra être retourné à l'accueil de la mairie de Saint-Juéry, au rez-de-chaussée, **entre le 17 juillet et le 21 août 2023.**

Je vous rappelle également que la **réinscription de votre ou vos enfants à la cantine**, au moyen du dossier unique, pour l'année scolaire 2023/2024 **est conditionnée au règlement de l'ensemble des factures de cantine de l'année scolaire 2022/2023.**

J'attire votre attention sur le fait que vous devrez vous rapprocher des services concernés pour finaliser votre inscription et réserver les activités souhaitées.

Je vous invite donc à prendre contact, pour toute information, avec le service des affaires scolaires de la mairie, au 05 63 76 07 00 et/ou l'association des Francas de Saint-Juéry au 05 63 45 35 91.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.



M. David DONNEZ
Maire
Conseiller Départemental